



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 1 1983

A/38/310  
S/15882  
25 juillet 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 32 de l'ordre du jour provisoire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre, datée du 15 juillet 1983, adressée au Secrétaire général par  
le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur, au nom du Comité spécial contre l'apartheid, de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur des sanctions contre l'apartheid dans les sports qui s'est tenue à Londres du 27 au 29 juin 1983.

La Conférence a été organisée par le Comité spécial contre l'apartheid avec le concours du South African Non-Racial Olympic Committee (SANROC).

Le Comité spécial vous serait obligé de bien vouloir publier la Déclaration de la Conférence comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim du  
Comité spécial contre  
l'apartheid,

(Signé) Uddhav Deo BHATT

\* A/38/150.

ANNEXE

Déclaration adoptée par la Conférence internationale sur  
des sanctions contre l'apartheid dans les sports, tenue  
à Londres du 27 au 29 juin 1983

La Conférence internationale sur des sanctions contre l'apartheid dans les sports a été organisée à Londres du 27 au 29 juin 1983, sur l'initiative du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid et avec le concours du South African Non-Racial Olympic Committee.

La Conférence, première manifestation internationale de son espèce, a rassemblé des représentants des milieux du sport - sportifs et administrateurs - des représentants de gouvernements et des représentants d'organismes nationaux et internationaux luttant pour l'abolition de l'apartheid. Cette réunion faisait suite à l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'apartheid organisée en 1982 sous l'égide des Nations Unies et a été convoquée pour étudier les mesures actuellement prises et à prendre pour combattre l'apartheid dans le sport, dans le cadre de la campagne menée contre l'apartheid en général. Les participants ont tous reconnu que la volonté active de refuser de collaborer avec l'Afrique du Sud, tant dans le domaine du sport que dans les autres domaines, était capitale si l'on voulait soutenir l'action que mène la très grande majorité du peuple sud-africain pour s'affranchir de ce système criminel qu'est apartheid.

La Conférence a constaté avec une grande satisfaction qu'un très grand nombre de sportifs et sportives du monde entier ont maintenant compris qu'il est très important de ne pas participer à des compétitions où l'Afrique du Sud est présente. Elle s'est félicitée des mesures qui sont prises par les gouvernements et les organisations sportives partout dans le monde pour essayer de rejeter le sport sud-africain dans un isolement complet. Elle a reconnu à cet égard l'importance du rôle joué par le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, le Conseil supérieur du sport en Afrique, le South African Non-Racial Olympic Committee et le South African Council on Sport, parallèlement aux campagnes de masse menées par les mouvements anti-apartheid, pour appeler l'attention du monde sur la constante réalité de l'apartheid dans le sport sud-africain.

La Conférence a félicité en particulier les nombreux sportifs et sportives qui ont consenti d'importants sacrifices personnels, parfois des sacrifices financiers, pour ne pas avoir à collaborer avec l'Afrique du Sud sur les terrains de sport.

Le succès de la campagne menée pour isoler l'Afrique du Sud a poussé le régime de Pretoria à prendre des mesures désespérées et extrêmes, qui montrent qu'il est prêt à provoquer la ruine du sport international si c'est là le prix à payer pour maintenir l'apartheid. Les prodigalités financières par lesquelles l'Afrique du Sud essaye de séduire les sportifs et sportives internationaux pour les inciter à passer outre à la campagne internationale sont symptomatiques des dispositions du régime poussé dans ses derniers retranchements et elles constituent aussi une nouvelle épreuve pour la solidarité du sport mondial. Ces offres se font dans le

cadre d'une campagne de propagande de choc sans précédent, qui vise non seulement les milieux sportifs, mais aussi les gouvernements, le public et les médias, en particulier ceux des pays qui sont traditionnellement liés à l'Afrique du Sud. L'objet de cette propagande est de créer une illusion de pure façade pour faire croire que quelque chose a changé dans l'apartheid.

La Conférence condamne avec vigueur cette entreprise qui consiste à essayer de tromper systématiquement le monde extérieur sur les réalités de l'apartheid, lequel reste fondamentalement le même. En dépit des déclarations faites par le régime de Pretoria et ses administrateurs sportifs pour faire croire le contraire, toutes les lois d'apartheid demeurent inchangées sur le fond, et notamment la législation sur les laissez-passer, qui permet de contrôler automatiquement l'existence de chaque Sud-africain noir. La société sud-africaine toute entière reste profondément ancrée dans un racisme organisé et institutionnalisé. Que ce soit dans les domaines juridique, politique, économique ou social, l'Afrique du Sud s'appuie uniquement sur la discrimination et l'oppression raciale pour fonctionner. La Conférence insiste sur le fait que le caractère très particulier de la dictature raciale sud-africaine exige de la communauté internationale qu'elle réagisse de façon également tout-à-fait spécifique. Il incombe à tous ceux qui l'ont compris de redoubler d'efforts pour en faire prendre plus largement conscience partout.

La Conférence constate que les représentants du régime d'apartheid essaient tout particulièrement de convaincre la communauté sportive mondiale que l'apartheid est en train de disparaître du sport sud-africain, cela afin de trouver une justification pour réintégrer l'Afrique du Sud dans le sport international. Mais quoique de pure façade, ce changement, qui ne repose d'ailleurs que sur la non-application temporaire de la loi, est néanmoins le résultat direct de la campagne internationale, et la Conférence estime que ce serait renier les sacrifices passés que de relâcher cette campagne à un moment où le succès est à portée de la main et où il faut au contraire redoubler d'énergie.

En conséquence, la Conférence demande à tous les sportifs et sportives de bien comprendre qu'il ne saurait pour l'instant être question de réhabiliter l'Afrique du Sud, car il est impossible de démanteler l'apartheid dans le domaine du sport s'il n'y a pas en même temps abolition de toutes ses autres formes.

La Conférence souscrit avec conviction à la Déclaration internationale contre l'apartheid dans les sports adoptée en 1977 par l'Assemblée générale réunie pour sa trente-deuxième session, car ce texte constitue une bonne base d'action et elle invite tous les Etats et toutes les organisations intéressées à en appliquer intégralement les dispositions.

Convaincue qu'une Déclaration sur l'apartheid dans le sport émanant de la présente Conférence permettra de prendre aux échelons national et international des mesures plus efficaces pour isoler l'Afrique du Sud et abolir l'apartheid, la Conférence déclare ce qui suit :

1. Il faut tout faire pour encourager dans leur attitude positive les sportifs et sportives qui refusent de collaborer avec un système sportif entaché d'apartheid, et pour que leur exemple serve à persuader d'autres personnes de se refuser elles aussi à collaborer.
2. Le public devrait être informé avec exactitude, et les médias devraient faire connaître le plus largement possible les réalités de l'apartheid en général et de l'apartheid dans le sport, afin de parer à l'offensive de propagande actuellement lancée par le régime raciste sud-africain.
3. Il conviendrait d'aider au maximum le South African Non-Racial Olympic Committee, afin qu'il puisse élargir l'action qu'il mène dans le cadre de la campagne contre l'apartheid dans le sport.
4. Les principes dont s'inspire l'ONU pour publier son registre des sportifs et sportives qui participent à des rencontres en Afrique du Sud devraient être intégralement appliqués, de façon que les individus et les équipes qui choisissent de collaborer avec le régime d'apartheid soient de ce fait même considérés comme disqualifiés et ne soient plus admis à participer à d'autres compétitions internationales.
5. Les quelques Etats qui autorisent encore leurs sportifs et sportives à collaborer avec l'Afrique du Sud devraient prendre des mesures effectives pour empêcher désormais de telles relations.
6. L'Association of Summer Olympic Sports (association des jeux olympiques d'été), qui vient d'être créée, devrait d'ici la fin de 1983 avoir fait expulser les organisations sportives sud-africaines qui pratiquent l'apartheid de toutes les fédérations olympiques.
7. Tous les pays devraient souscrire au principe de la "tierce partie", qui prévoit des sanctions contre ceux qui collaborent avec l'Afrique du Sud et l'appliquer dans le cadre de la campagne générale visant à isoler complètement le régime d'apartheid.
8. Les organisations compétentes devraient concentrer leur effort sur les principaux sports où l'Afrique du Sud est encore présente, notamment le rugby, le cricket, la boxe, le tennis, les courses à moteur et le golf.
9. En particulier, la Conférence :
  - i) Demande aux Gouvernements irlandais, néo-zélandais et britannique de faire le nécessaire pour que les tournées qu'une équipe mixte All Blacks/Lions se propose d'effectuer en Afrique du Sud, à la fin de juillet 1983 soient annulées;
  - ii) Appelle à une campagne internationale coordonnée pour empêcher :
    - Une éventuelle tournée de cricket du M.C.C. en Afrique du Sud;
    - La tournée anglaise de rugby en Afrique du Sud prévue pour 1984;

- La tournée de rugby des All Blacks en Afrique du Sud, prévue pour 1985;
- Que des personnes agissant à titre individuel ne constituent des équipes qui effectueront des tournées en Afrique du Sud;
- Que des professionnels du sport ne participent à titre individuel à des compétitions organisées en Afrique du Sud.

10. Les Etats devraient se lancer dans un vigoureux programme d'éducation du public pour amener celui-ci à observer strictement le principe olympique de la non-discrimination dans le sport et pour faire largement connaître dans l'opinion nationale l'esprit et la lettre des résolutions des Nations Unies sur l'apartheid dans le sport et des accords de Gleneagles.

11. Il conviendrait d'encourager activement les organisations sportives à refuser de cautionner de quelque façon que ce soit les manifestations sportives organisées en infraction du principe olympique et des résolutions des Nations Unies. Pour cela, les Etats devraient porter les résolutions des Nations Unies sur l'apartheid dans les sports à la connaissance de toutes leurs organisations sportives nationales, en priant instamment celles-ci :

- i) D'en faire connaître la teneur à toutes leurs sections et à toutes les organisations qui leur sont affiliées;
- ii) De prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces résolutions soient strictement observées.

12. Les Etats devraient refuser d'accorder un visa ou une autorisation d'entrée aux représentants d'organismes sportifs, membres d'équipes ou sportifs individuels qui viennent d'Afrique du Sud.

13. Les Etats devraient définir sur le plan national une réglementation et des principes directeurs s'opposant à toute collaboration avec l'apartheid dans le domaine du sport et s'assurer qu'il existe également des dispositifs efficaces pour faire appliquer ces règles.

14. Certains pays étant bien décidés à rester en relation avec l'Afrique du Sud bien que celle-ci ne fasse plus partie du Comité international olympique, ce dernier devrait prendre contre les pays en question des mesures tout aussi rigoureuses que celles prises par la Commonwealth Games Federation. Le Comité spécial contre l'apartheid devrait se mettre en relation avec le Président du CIO à cette fin. Par ailleurs, le Comité spécial devrait envisager de tenir une réunion à Los Angeles au début de 1984, afin d'évaluer l'impact des mesures que le CIO aura pu prendre pour donner suite à cette demande et de déterminer les incidences de ces mesures sur les Jeux de 1984.

15. Les organisations sportives qui s'opposent au racisme dans le sport et les mouvements anti-apartheid à travers le monde devraient mener leurs campagnes en coopération et intensifier l'action qu'ils ont entreprise pour lutter contre toutes les formes de collaboration avec le racisme dans le domaine du sport. En particulier, la campagne lancée pour faire expulser les organisations sportives sud-africaines qui pratiquent l'apartheid des fédérations sportives internationales devrait être poursuivie avec la plus grande énergie.

-----